

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 27 novembre 2024

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
Se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers

En fonctions : 18

Présents : Mme KUFFLER - M. CASPAR - JANUS - Adjoint
M.M. BAEHR - DRUAR - BRUCHER -
Mmes NICAISE - ROLAND - BOILLOT - ENSMINGER -
METZGER (à partir du point 6)

Conseillers

Présents : 12

Représentés : M. TOUSCH par M. GLATH - Mme PHILIPPE par
M. JANUS - Mme LENHARD par Mme ROLAND
Absents excuses : M. TOUSCH - Mmes PHILIPPE - LENHARD -
Mme METZGER (jusqu'au point 5)
Absents non excusés : M. PAWLACK - Mmes DUVAL - REEB

ORDRE DU JOUR

- 1) FIXATION DES LOYERS 2025 DES LOGEMENTS COMMUNAUX
- 2) SUBVENTIONS 2024 POUR DIVERSES ASSOCIATIONS
- 3) PROJET EOLIEN SARRE ET EICHEL EnR - CESSION D' ACTIONS
- 4) TRAVAUX SYLVICOLES PROGRAMME 2025
- 5) DECISIONS MODIFICATIVES
- 6) TARIFS 2025 DU PERISCOLAIRE
- 7) CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE TELERELEVÉ DES
COMPTEURS D'EAU
- 8) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.
M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la
séance 04 septembre 2024. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres présents à
signer le procès-verbal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 novembre 2024

Le Conseil Municipal désigne M. Didier HENNARD, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire
de séance. Mme METZGER a rejoint la séance à partir du point 6 de l'ordre du jour.

1) FIXATION DES LOYERS 2025 DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'augmentation de l'indice INSEE de référence des
loyers du 2^{ème} trimestre 2024 de 3.26 %, fixe la redevance d'occupation des logements
communaux, arrondi à l'entier inférieur, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

MAIRIE LOG GAUCHE 515 € + 25 € avances sur charges
MAIRIE LOG DROITE 543 € + 25 € avances sur charges
LOG 38 FAUBOURG 359 € + 20 € avances sur charges
LOG 40 FAUBOURG 427 € + 25 € avances sur charges
LOG 69 LIBERATION ETAGE DROITE 459 € + 25 € avances sur charges
LOG 69 LIBERATION ETAGE GAUCHE 533 € + 25 € avances sur charges
LOG 69 LIBERATION RDC DROITE 464 € + 25 € avances sur charges
LOG 90 LIBERATION RDC 539 € + 25 € avances sur charges
LOG 90 LIBERATION ETAGE 565 € + 30 € avances sur charges

LOG 1 CASTEL 404 € + 40 € avances sur charges
 LOG 1A CASTEL 580 € + 20 € avances sur charges (MAM 300 € jusqu'au 31/08/25)
 LOG 4 FONTAINE 402 €
 LOG 10 FONTAINE APPART 1 ETAGE 1 GAUCHE 544 € + 135 € avances sur charges
 LOG 10 FONTAINE APPART 2 ETAGE 1 DROITE 475 € + 135 € avances sur charges
 LOG 10 FONTAINE APPART 5 ETAGE 2 GAUCHE 534 € + 135 € avances sur charges
 LOG 10 FONTAINE APPART 3 ETAGE 2 DROITE 486 € + 135 € avances sur charges
 STUDIO 10 FONTAINE 361 € + avances sur charges 65 € (octobre à avril) 25 € (mai à sept)
 LOG 6 EGLISE 676 €
 BAT 13 LIBERATION 447 €
 LOG 40 LIBERATION ETAGE 523 € + 100 €
 LOG 40 LIBERATION RDC 516 € + 135 € avances sur charges
 BAT SENIORS LOG 1 RDC DROITE 395 €
 BAT SENIORS LOG 2 ETAGE 1 GAUCHE 496 €
 BAT SENIORS LOG 3 ETAGE 1 DROITE 558 €
 BAT SENIORS LOG 4 ETAGE 2 GAUCHE 449 €
 BAT SENIORS LOG 5 ETAGE 2 DROITE 487 €

2) SUBVENTIONS 2024 POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Attribut** les subventions pour 2024, aux divers clubs et associations, comme suit :
 - Football club: 5 406, - €
 - Basket club : 3 698, - €
 - Tennis club : 3 442, - €
 - Entente musicale : 2 003, - €
 - Tennis de table : 799, - €
 - Société aviculture : 200, - €
 - Amicale Sapeurs-Pompiers : 200, - €
 - JSP de Sarre-Union : 225,- € (3 x75 €)

- **Attribut** les subventions suivantes, pour participation aux commémorations du 80^{ème} anniversaire de la libération de Keskastel qui se dérouleront le 8 décembre prochain :
 - Anciens combattants 410,- €
 - Cœur d'hommes d'Alsace Bossue 100,- €
 - Les vieux pistons de Lixheim 250, - €
 - JSP de Sarre-Union 225, - €

3) PROJET EOLIEN SARRE ET EICHEL EnR – CESSIION D' ACTIONS

M. le Maire de KESKASTEL rappelle au Conseil Municipal, le contexte du projet éolien SARRE ET EICHEL EnR. L'arrêté du 18 février 2021 par lequel le préfet avait rejeté la demande d'autorisation environnementale pour construire le parc éolien a été contesté devant les juridictions administratives.

En dernier lieu, par un arrêt du 6 mars 2024, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi en cassation de la SAS SARRE ET EICHEL EnR.

Dans ce contexte, si OPALE poursuit ses études de développement, la SAS SARRE ET EICHEL EnR dans laquelle la Commune détient une participation n'a plus d'objet. Pour éviter les coûts inutiles, la SAS BLUE CAIRN, associée de la SAS SARRE ET EICHEL EnR propose de racheter les actions de la Commune, à leur valeur nominale.

Par conséquent, la Commune céderait ses 20 actions au prix unitaire de 10 € soit un montant de 200 € correspondant à l'apport réalisé initialement pour constituer la société.

M. le Maire propose aux conseillers de poursuivre les démarches permettant de se retirer de la SAS SARRE ET EICHEL EnR, à savoir :

- Céder à la SAS BLUE CAIRN, les 20 actions que la commune de KESKASTEL détient au sein de la SAS SARRE ET EICHEL EnR, pour un prix de 10 € par action, soit la somme globale de 200 €.
- Autoriser le Maire à signer les formulaires et bordereau de mouvement de titres et tout autre document en vue de procéder à la cession effective des actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Accepte** la cession des 20 actions que la commune détient au sein de la société SARRE ET EICHEL EnR à la société BLUE CAIRN pour un prix de 10 € par action, soit la somme globale de 200 €.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents nécessaires.

4) TRAVAUX SYLVICOLES - PROGRAMME 2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme, des travaux d'exploitation proposé par l'ONF, en forêt communale pour l'exercice 2025, d'un montant total H. T de 33 460,- € et les honoraires d'exploitation pour 2 593.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Accepte** le devis, des travaux d'exploitation, proposé par l'ONF, en forêt communale pour l'exercice 2025, d'un montant total H. T de 33 460,- € et les honoraires d'exploitation pour 2 593.50 € H.T.
- **Délègue** le Maire pour les signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis leurs réalisations dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.
- **Vote** les crédits correspondants à ce programme soit 36 053.50 € H.T.

5) DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Vote** pour le budget communal les crédits suivants :
 - - 2 100 € au compte 615228
 - + 2 100 € au compte 7392221
- **Vote** pour le budget du Centre de Loisirs les crédits suivants :
 - + 6 200 € au compte 13361
 - - 6 200 € au compte 2151

6) TARIFS 2025 DU PERISCOLAIRE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la dernière revalorisation des tarifs du périscolaire remontent à 2017. Il faudrait revaloriser ces tarifs et également en profiter pour remettre à jour la grille de tarification et les seuils de quotient familial. M. JANUS Nicolas, adjoint chargé du périscolaire expose au conseil la mise à jour de la grille de tarification et des seuils de quotient familial qu'il a élaboré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle grille de tarification et les seuils de quotient familial élaboré par l'Adjoint chargé du périscolaire.
- **Fixe** à compter du 1^{er} janvier 2025 le prix de l'heure de référence à :
 - 1.45 € pour les enfants habitant Keskastel / Schopperten
 - 1.60 € pour les enfants habitants hors Keskastel / Schopperten
- **Adopte** à compter du 1^{er} janvier 2025 les nouvelles grilles tarifaires et les seuils de quotient familial comme suit :

Tarifs Périscolaire 2025 enfants habitant Keskastel / Schopperten

Prix heure référence	1,45 €
----------------------	--------

		<300	301-500	501-600	601-700	701-800	801-1500	>1500
Matin	Coût 1er enfant	0,87	1,16	1,31	1,45	1,60	1,74	1,89
7h30	Coût 2e enfant	0,78	1,04	1,17	1,31	1,44	1,57	1,70
8h30	Coût 3e enfant	0,70	0,93	1,04	1,16	1,28	1,39	1,51
Midi	Coût 1er enfant	1,74	2,32	2,61	2,90	3,19	3,48	3,77
12h00	Coût 2e enfant	1,57	2,09	2,35	2,61	2,87	3,13	3,39
13h45	Coût 3e enfant	1,39	1,86	2,09	2,32	2,55	2,78	3,02
Soir	Coût 1er enfant	1,74	2,32	2,61	2,90	3,19	3,48	3,77
16h15	Coût 2e enfant	1,57	2,09	2,35	2,61	2,87	3,13	3,39
18h00	Coût 3e enfant	1,39	1,86	2,09	2,32	2,55	2,78	3,02
	Coût 1/2 heure sup.	0,44	0,58	0,65	0,73	0,80	0,87	0,94
Journée	Coût 1er enfant	8,70	11,60	13,05	14,50	15,95	17,40	18,85
8h00	Coût 2e enfant	7,83	10,44	11,75	13,05	14,36	15,66	16,97
18h00	Coût 3e enfant	6,96	9,28	10,44	11,60	12,76	13,92	15,08
1/2 Journée	Coût 1er enfant	4,35	5,80	6,53	7,25	7,98	8,70	9,43
	Coût 2e enfant	3,92	5,22	5,87	6,53	7,18	7,83	8,48
	Coût 3e enfant	3,48	4,64	5,22	5,80	6,38	6,96	7,54
Semaine	Coût 1er enfant	34,80	46,40	52,20	58,00	63,80	69,60	75,40
Journée	Coût 2e enfant	31,32	41,76	46,98	52,20	57,42	62,64	67,86
	Coût 3e enfant	27,84	37,12	41,76	46,40	51,04	55,68	60,32
Semaine	Coût 1er enfant	17,40	23,20	26,10	29,00	31,90	34,80	37,70
1/2 Journée	Coût 2e enfant	15,66	20,88	23,49	26,10	28,71	31,32	33,93
	Coût 3e enfant	13,92	18,56	20,88	23,20	25,52	27,84	30,16

Tarifs Péricolaire 2025 enfants habitant hors Keskastel / Schopperten

Prix heure référence	1,60 €
----------------------	---------------

		<300	301-500	501-600	601-700	701-800	801-1500	>1500
Matin	Coût 1er enfant	0,96	1,28	1,44	1,60	1,75	1,91	2,07
	7h30 Coût 2e enfant	0,86	1,15	1,29	1,44	1,58	1,72	1,87
	8h30 Coût 3e enfant	0,77	1,02	1,15	1,28	1,40	1,53	1,66
Midi	Coût 1er enfant	1,91	2,55	2,87	3,19	3,51	3,83	4,15
	12h00 Coût 2e enfant	1,72	2,30	2,58	2,87	3,16	3,45	3,73
	13h45 Coût 3e enfant	1,53	2,04	2,30	2,55	2,81	3,06	3,32
Soir	Coût 1er enfant	1,91	2,55	2,87	3,19	3,51	3,83	4,15
	16h15 Coût 2e enfant	1,72	2,30	2,58	2,87	3,16	3,45	3,73
	18h00 Coût 3e enfant	1,53	2,04	2,30	2,55	2,81	3,06	3,32
	Coût 1/2 heure sup.	0,48	0,64	0,72	0,80	0,88	0,96	1,04
Journée	Coût 1er enfant	9,57	12,76	14,36	15,95	17,55	19,14	20,74
	8h00 Coût 2e enfant	8,61	11,48	12,92	14,36	15,79	17,23	18,66
	18h00 Coût 3e enfant	7,66	10,21	11,48	12,76	14,04	15,31	16,59
1/2 Journée	Coût 1er enfant	4,79	6,38	7,18	7,98	8,77	9,57	10,37
	Coût 2e enfant	4,31	5,74	6,46	7,18	7,90	8,61	9,33
	Coût 3e enfant	3,83	5,10	5,74	6,38	7,02	7,66	8,29
Semaine	Coût 1er enfant	38,28	51,04	57,42	63,80	70,18	76,56	82,94
	Journée Coût 2e enfant	34,45	45,94	51,68	57,42	63,16	68,90	74,65
	Coût 3e enfant	30,62	40,83	45,94	51,04	56,14	61,25	66,35
Semaine	Coût 1er enfant	19,14	25,52	28,71	31,90	35,09	38,28	41,47
	1/2 Journée Coût 2e enfant	17,23	22,97	25,84	28,71	31,58	34,45	37,32
	Coût 3e enfant	15,31	20,42	22,97	25,52	28,07	30,62	33,18

7) CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention établit par la SAUR concernant l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau dans les clochers des églises catholique et protestantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de la SAUR relative à l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau dans les clochers des églises catholique et protestantes.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

8) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

- La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :
 - o L'immeuble sis au 58 rue du Faubourg appartenant à M. et Mme HERTZOG Marcel.
 - o Le terrain cadastré section 4 n° 174/33 de 1,41 ares appartenant à la SCI DUKASTEL.
 - o L'immeuble sis au 87 rue du Faubourg appartenant à M. LEVRESSE Daniel